

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 7 Avril 2015

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. - Informations du Maire
3. – Compte Administratif 2014
4. – Compte de Gestion du Trésorier municipal de l'exercice 2014
5. – Budget 2014 – Affectation du résultat de clôture 2014 de la Section de Fonctionnement
6. – Budget 2015 – Taux des taxes locales
7. – Autorisations de programmes et crédits de paiements
8. – Avenants financiers 2015 signés avec les associations dont le montant de subvention excède 23 000 €
9. – Budget 2015 – Subvention exceptionnelle
10. – Changement de comptable public – Indemnités
11. – Vote du Budget Primitif 2015
12. – Gratuité exceptionnelle des droits de place au marché
13. – Acquisition d'une parcelle de terrain
14. – Transfert de parcelles du domaine public communal dans le domaine privé de la Commune
15. – Echange de parcelles de terrain entre l'Office Public de l'Habitat du Cher et la Commune Rue de Berry
16. – Rétrocession de parcelles appartenant à la Société France Loire
17. – Demande de subvention auprès de la Région Centre pour l'organisation de l'Édition 2015 du festival jeune public « La Note et les Planches »
18. – animateurs ALSH 2015
19. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille quinze, le sept Avril à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le trente Mars, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal , Adjoints BARRY François BREUILLE Sylvie – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence – MOUTTOU Emmanuelle (jusqu'à 20 h 00) – ROUSSEAU-GAY Eva (jusqu'à 20 h 00) – SEBA Hakim (jusqu'à 20 h 00) – PROGIN Nicole – VOISINE Joël – ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique BEGASSAT Jean-Claude – DELAUAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude

Etaient représentés : Mrs et Mmes MOUTTOU Emmanuelle (à partir de 20 h 00) – ROUSSEAU-GAY (à partir de 20 h 00) SEBA Hakim (à partir de 20 h 00) – AIT BAHA Moustapha avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mme et Mrs LAMBERT Jacques – BOUCHER Mireille – TABARD Alain - JACQUET Marc

Etaient absents : Mr TEILLET Jean-François – Mme TOURNEZIOT Amandine

Secrétaire de séance : Mme DEBOIS Anne-Marie

En exercice : 29 Présents : 26 à partir de 20 h 00 : 23 Procurations : 1 à partir de 20 h 00 : 4 Votants : 27
Absents : 2

Avant l'ouverture de la séance, deux motions ont été remis à l'ensemble des élus présents :

1. – Motion relative au bureau de poste de SAINT FLORENT SUR CHER
2. – Nos écoles – Pour une école de qualité

Monsieur le Maire salue l'élection de Nicole PROGIN et de Philippe CHARRETTE comme conseillers départementaux.

1.-ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

A l'unanimité

2.-INFORMATIONS DU MAIRE

L'Etablissement français du sang remercie pour avoir permis la collecte de sang le 23 Février 2015 et qui accueilli 68 donateurs.

3. - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF –EXERCICE 2014

Sous la présidence de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances chargé de la préparation des documents budgétaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2014 approuvant le budget primitif de la commune de l'exercice 2014,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date des 24 juin 2014, 11 septembre 2014, 4 novembre 2014, 27 novembre 2014 et 16 décembre 2014 approuvant les décisions modificatives au budget,

VU le certificat administratif en date du 22 septembre 2014 visé du Maire pour l'utilisation du compte 020 « dépenses imprévues »,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 mars 2015,

VU le rapport synthétique du Compte Administratif 2014 remis aux élus et annexé à la présente,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif du budget de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 931 718,35€	8 649 506,50€
Dépenses	1 965 171,96€	8 298 226,86€
Déficit Excédent	- 33 453,61€	+ 351 279,64€
Résultat cumulé	Excédentaire : + 317 826,03€	

Interventions :

Monsieur le Maire relate l'augmentation des charges de personnel et fait part que depuis 1979 des services et structures très variés ont été créés pour satisfaire les besoins de la population florentaise ce qui a naturellement engendré des charges de personnel supplémentaires pour assurer le fonctionnement de l'ensemble de ces services. Par rapport aux communes de même strate, il faut comparer ce qui est comparable, car certaines pour baisser leurs charges de personnel ont préféré supprimer le service en lui-même.

Monsieur DELAUAUD a comparé SAINT FLORENT avec huit autres communes ayant une équivalence habitants et conclut que la commune est très mal placée au niveau des charges de personnel. Depuis 2004, ces charges sont supérieures aux communes ayant des strates plus élevées.

Monsieur VOISINE demande que soit présenté par service le nombre d'agents et la masse salariale

Monsieur DURIEUX évoque la mutualisation des services et le partage des frais entre communes adhérentes mais il précise également qu'il faut penser aux services rendus à la population car s'il y a suppression de ces services, la population partira et il n'y aura plus d'attractivité pour ceux qui chercheraient à s'installer.

Monsieur BEGASSAT relate que lors de son mandat de Maire, il a eu un contrôle de la Chambre Régionale des comptes qui a fait des remarques sur les charges de personnel, mais compte tenu de la décentralisation et de la décharge des services de l'Etat sur les Commune, il a bien fallu que les fonctionnaires de la Commune s'adaptent à ces nouvelles fonctions et donc il ont du suivre des stages rémunérés qui a ont donc provoqué des augmentations budgétaires. SAINT FLORENT a du personnel qualifié comme l'exigent les services existants. On ne peut pas diriger une commune sans personnel qualifié. Les structures sont dispersées dans la ville ce qui implique des charges supplémentaires et supérieures si elles étaient regroupées.

Monsieur CHARRETTE demande pour certains travaux prévus en 2014 pourquoi les retrouve-t-on en 2015.

Réponse : Ils ne sont pas terminés ou reportés sur 2015, ils apparaissent donc dans les restes à réaliser en Investissement

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte le Conseil Administratif 2014, tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé Chapitres Section de Fonctionnement	Pour	Contre	Abstentions
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	21	0	5
012	Charges de personnel et frais assimilés	21	0	5
014	Atténuation de produits	21	0	5
65	Autres charges de gestion courante	21	0	5
66	Charges financières	21	0	5
67	Charges exceptionnelles	21	0	5
022	Dépenses imprévues	21	0	5
023	Virement à la Section d'Investissement	21	0	5
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21	0	5
RECETTES				
013	Atténuation de charges	21	0	5
70	Produits des services du Domaine et Ventes diverses	21	0	5
73	Impôts et Taxes	21	0	5
74	Dotations, subventions de participations	21	0	5
75	Autres produits de gestion courante	21	0	5
77	Produits exceptionnels	21	0	5
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21	0	5

Section d'Investissement				
N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
10	Espaces verts et environnement	21	0	5
11	Autres bâtiments	21	0	5
13	Mission Locale	21	0	5
14	Centre Aragon	21	0	5
15	Cinéma Le Rio	21	0	5
16	Restaurant scolaire	21	0	5
17	Médiathèque	21	0	5
18	Police Municipale	21	0	5
30	Salles municipales	21	0	5
50	Pôle Associatif	21	0	5
60	Pôle Enfance	21	0	5
62	Secteur Jeunesse	21	0	5
74	Bâtiments scolaires	21	0	5
76	Hôtel de Ville	21	0	5
77	Centre technique municipal	21	0	5
79	Travaux de voirie	21	0	5
80	Opérations foncières	21	0	5
81	Bâtiments sportifs	21	0	5
791	Travx VRD quartier Champ des Vignes	21	0	5

Hors opérations	Opérations financières (réelles et ordre)			
	Dépenses	21	0	5
	Recettes	21	0	5

4. - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2014

Présentation Monsieur marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et2,

Il est rappelé à l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier Municipal en poste à ST FLORENT S/CHER et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

La page d'arrêt des comptes, aussi bien pour l'exercice 2014 que pour clôture avec la reprise des résultats antérieurs, est annexée à la présente.

Il est précisé que le Trésorier a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, constatée par la Commission des Finances du 24 mars 2015, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Trésorier pour l'année 2014.

5. - BUDGET 2015 : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2014 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Présentation Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances.

Conformément aux instructions de la comptabilité des communes, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Considérant que le compte financier de l'exercice 2014 présente :

	Montants
* excédent de fonctionnement pour l'exercice 2014	351 279,64 €
* excédent sur résultats antérieurs reportés	172 021,69 €
Résultat de clôture de fonctionnement	523 301,33 €

Il sera donc demandé au Conseil Municipal de décider l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement suivant la répartition ci-dessous :

Recettes	Montants	
* Article 1068 "Affectation en réserves"	491 625,77 €	Section d'investissement
* Article 002 "Résultat de fonctionnement reporté"	31 675,56 €	Section de fonctionnement
	523 301,33 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 22 voix pour et 5 abstentions, sur l'affectation de résultat présentée ci-dessus.

Avant la présentation du point n° 6, Monsieur le Maire prend la parole et souhaite apporter quelques précisions sur le Budget 2015

A ce jour, le budget 2015 qui vous est présenté est conforme aux orientations budgétaires, aux diverses commissions des finances dont la dernière en date du 24 mars 2015 mais aussi à la Toutes commissions du 9 décembre 2014.

Il convient de noter que nous avons eu connaissance, seulement le 2 avril dernier des différentes dotations lesquelles sont plus basses que prévu et qu'à ce jour, nous n'avons pas d'information en ce qui concerne le fond de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) auquel nous sommes contributeur et/ou bénéficiaire. Par ailleurs, nous ne sommes pas à l'abri d'avoir une décision gouvernementale, comme en 2014, d'exonérer de taxe d'habitation plus de concitoyens en prenant dans les caisses des communes (environ 30 000 €).

La date butoir pour voter le budget étant au 15 avril, le budget du CCAS doit être voté avant cette date.

En conséquence, du 2 au 7 avril (y compris les 3 jours de fête), il n'était pas matériellement possible de remettre à jour ce budget, du fait d'une charge importante

de travail liée à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes dont les éléments doivent être impérativement rendus pour le 15 avril et des informations relatives au FPIC en attente.

En conséquence, il conviendra de procéder à une décision modificative ou à un budget supplémentaire de réajustement.

Cependant, d'ores et déjà, il convient d'examiner une variation proportionnelle des taux des 4 taxes locales de + 1,5 % et de retirer au point 8 de l'ordre du jour : Information sur les subventions versées aux associations dans le cadre d'une convention, celles relatives à USF-Union Sportive Florentaise et à St Florent Culture.

Au vu des baisses de dotations constatées, j'ai rencontré avec des élus, en urgence, le 2 avril 2015, le Secrétaire Général de la Préfecture pour lui faire part de notre inquiétude et désapprobation. Celui-ci nous a fait savoir que d'autres communes sont dans une situation identique, voire même dans des situations plus difficiles pour d'autres.

Pour complète information, après avoir pris contact avec des communes du département, ces dernières sont contraintes à ne plus procéder à des remplacements, à supprimer des services et ont augmenté la pression fiscale en moyenne de 2 %. Des communes ayant voté antérieurement leur budget sur des bases de dotations uniquement estimatives devront nécessairement procéder à la révision de leur budget avant le 15 avril 2015.

6.- BUDGET 2015 : TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire expose que le 9 mars 2015, la Commune a réceptionné par mail l'état 1259COM concernant la fiscalité directe locale 2015.

Entre 2014 et 2015, l'évolution est la suivante :

- 1/ Au niveau des bases des 4 taxes locales :
 - Taxe d'habitation (TH) : + 1,6061%,
 - Taxe foncière bâtie (TF-B-) : + 2,1286%
 - Taxe foncière non bâtie (TF-NB-) : - 0,5800%
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : + 2,1141%

- 2/ Au niveau des allocations compensatrices de l'Etat :
 - Taxe d'habitation : + 9,4582%
 - Taxe foncière bâtie : - 29,8075%
 - Taxe foncière non bâtie : -8,8100%
 - Taxe professionnelle / CFE : -33,5876%

Après avoir pris connaissance des données chiffrées transmises par la DGFIP du Cher, la Commission des Finances réunie le 24 Mars 2015 a décidé reconduire les taux des taxes locales à l'identique de ceux votés pour l'exercice 2014.

Or, en date du 2 Avril 2015, les services préfectoraux ont communiqué les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui sont en baisse par rapport aux prévisions, de plus le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) n'est pas encore connu. Il est à craindre comme en 2014 qu'une décision gouvernementale soit prise en cours d'année et ait un impact sur la fiscalité locale.

Compte tenu de cette situation, il est préconisé au Conseil municipal de procéder à une variation proportionnelle des taux des taxes locales de + 1.50 %. Ce qui modifie les taux de la manière suivante :

- **Taxe habitation (TH) : 22,18%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 30.13%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 35,59%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,84%**

Interventions :

Monsieur Marc JACQUET relate le problème de décalage de notification des dotations de l'Etat qui ne permet pas de préparer le budget sereinement. La D.G.F est de moins 9 % par rapport à 2014 ce qui représente 175 000 €.

Monsieur CHARRETTE précise que ces 175 000 € n'étaient peut être pas à anticiper dans le budget

Monsieur Marc JACQUET rappelle les données financières sont des évaluations par rapport aux années précédentes et qu'il peut y avoir à tout moment des modifications tel qu'en 2014 où de nouvelles exonérations de taxe d'habitation ont été décidées et appliquées, seul le montant définitif et diminué de la taxe a été notifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 20 voix pour, 6 contre et 1 abstention sur le taux des quatre taxes locales

7.- BUDGET 2015 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Présentation par Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances qui demande que les élus se reportent à la présentation des AP/CP fait dans la convocation.

Par délibération de l'assemblée, il convient de procéder pour le budget 2015 :

- 1/ A la mise en place d'une nouvelle autorisation de programme,
- 2/ A l'annulation d'une AP non engagée.

1/ Mise en place d'une nouvelle AP :

Il est proposé la création de l'AP n°10 « Rue Roger Salengro : création d'un collecteur d'eaux pluviales et réalisation de travaux de voirie et réseaux divers »

Montant global de l'opération de travaux 872 260€, réparti de la manière suivante :

- Frais d'insertions : 2 000€,
- Levé topographique : 4 200€,
- Création d'un collecteur d'eaux pluviales : 360 000€,
- Démolition et réfection des trottoirs : 144 990€,
- Voirie, signalisation, éclairage, réseaux électriques et de télécommunications : 361 070€

Répartition des crédits de paiements :

Le démarrage des travaux pourrait débuter au cours du 4^{ème} trimestre 2015 et la fin des travaux être clôturée dans le courant de l'année 2017.

- CP 2015 : 156 200€ comprenant les frais d'insertions, le levé topographique ainsi qu'une partie du coût de création du collecteur d'E.P.,
- CP 2016 & 2017 : 716 060€

2/ Annulation d'une AP :

Il est proposé la suppression de l'AP n°7 « Giratoire : RN151/rue de Verdun/chemin du Grand Breuil » créée dans le cadre du vote du budget primitif 2014 pour un montant global de 449 700€ et dont les crédits de paiements étaient répartis de la manière suivante :

- CP 2014 : 29 700€,
- CP 2015 : 420 000€.

En effet, ce projet est abandonné dans la perspective d'un nouveau tracé qui partirait du rond-point RN151-ZAC VIGONNIERE via la ZAC du BOIS d'ARGENT.

L'annexe B2-1 du budget primitif 2015 est dûment complétée avec le détail des AP / CP en cours (6, 8 et 9) et l'AP n°10 nouvellement créée.

Interventions

Monsieur DELAUAUD informe qu'il n'est pas contre cette programmation de travaux mais précise qu'il s'abstiendra sur ce point par rapport à la suppression de l'AP n° 7 car ces travaux étaient prévus depuis 2013

Madame LEPRAT déplore le retrait de projets au profit d'autres, elle considère que c'est un manque d'anticipation.

Monsieur le Maire précise que la suppression de l'AP n° 7 est due au fait que le projet ne paraît plus utile du fait du futur développement de la zone commerciale où est prévue la création d'un giratoire. Il ne faut pas que les giratoires soient trop proches les uns des autres.

Monsieur BEGASSAT rappelle que la création de la ZAC des Terres des Brosses date de 15 ans et qu'elle fait partie des projets longs à se concrétiser.

Monsieur le Maire fait savoir que compte tenu des remarques sur le personnel ainsi que les projets de travaux en cours, des réunions d'information et de présentation seront organisées.

Madame ROBERT demande pourquoi les travaux de VRD de la Rue Fernand Léger qui est très dangereuse n'ont pas été inscrits au budget.

Monsieur le Maire répond que les restrictions budgétaires n'ont pas permis de retenir la réfection de cette voie, c'est pour cela qu'il a fait procéder à des réparations par rustines dernièrement.

Monsieur CHARRETTE fait savoir qu'il n'est pas d'accord, car lors d'une réunion en Octobre, il avait été arrêté un listing sur trois voies prioritaires à réaliser en priorité : Rue de Berry – Rue Jean Moulin – Rue Fernand Léger, les deux premières sont faites pourquoi la Rue Fernand Léger n'a pas été inscrite au budget.

Monsieur Marc JACQUET précise que les travaux de la Rue Roger Salengro sont dus à un arrêté préfectoral prononçant une déclaration d'utilité publique dans le cadre de la mise aux normes des puits de captage par FERCHER. Les travaux sont donc liés.

Monsieur VOISINE précise qu'il aurait été astucieux de prévoir les travaux de la Rue Fernand Léger au AP/CP.

Monsieur DURIEUX rappelle que l'argent se fait rare et qu'il faut procéder à des ordres de priorités.

Monsieur le Maire précise que s'il y a des reliquats au budget, une partie de la Rue Fernand Léger pourra être réalisée en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 26 voix pour et 1 abstention, sur la nouvelle AP n° 10 et la suppression de l'AP n° 7.

8. – BUDGET 2015 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION (dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23 000€)

Mission Locale

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, rappelle qu'une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec l'association en décembre 2013 pour une durée de 3 ans (2014-2016).

Conformément à l'article 4-1 de la convention, un avenant financier est établi annuellement pour fixer le montant de la subvention municipale ; pour 2015 le versement sera de 69 470€.

Pour mémoire : Subventions 2013 et 2014 = 72 470€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour 2015 sur l'avenant financier prévu dans la convention de partenariat signée par cette association.

9. - BUDGET 2015 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la commission des finances du 27 janvier 2015, les élus ont étudié et arbitré l'ensemble des demandes de subventions adressées par les associations pour l'année 2015.

L'une des demandes a été sélectionnée dans un contexte exceptionnel, il s'agit de celui de l'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE de la région centre et de l'UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT DE ST FLORENT, qui, dans un courrier commun adressé en mairie début janvier 2015, sollicitent une aide financière pour l'édition d'un ouvrage.

Ce document, dont la date de publication est prévue en 2015, relate l'histoire du mouvement ouvrier à St Florent / Rosières de 1904 à 1914 écrite par le militant ouvrier André THOMAS décédé en 1985.

Afin de contribuer à la parution de cet ouvrage ayant un intérêt tout particulier pour l'histoire locale de la Commune, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 30€ qui sera versée à l'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE de la Région Centre situé à BLOIS.

Comme le prévoit la réglementation budgétaire et comptable, le montant de cette aide sera portée au budget primitif 2015 à l'article 6745 « subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le versement de cette subvention exceptionnelle.

10. - BUDGET 2015 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR AVEC CHANGEMENT DE COMPTABLE AU COURS DU 1^{er} TRIMESTRE 2015

Monsieur marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité versée en faveur du receveur municipal au titre des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Compte tenu d'un contexte budgétaire difficile en section de fonctionnement pour l'année 2015,

Monsieur le Maire propose que le taux d'indemnité 2015 soit de nouveau abaissé comme en 2014. Par conséquent après étude il devrait être porté à 84,95% ; contre 85,11% l'an passé.

De plus, du fait du départ en retraite de Monsieur Paul COURTAUD et de l'arrivée de sa remplaçante Madame Sylvie RICHARD, l'indemnité 2015 sera répartie de la manière suivante :

- Monsieur Paul COURTAUD pour 2/12^{ème},
- Madame Sylvie RICHARD, nouvelle responsable du Centre des Finances Publiques de Saint Florent sur Cher pour 10/12^{ème}.

Ces versements effectués en fin d'année seront réalisés sur les crédits portés en section de fonctionnement du budget principal. Une délibération de même nature est à prévoir par le C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le taux de l'indemnité à verser respectivement aux comptables nommés ci-dessus.

11. - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Après examen du projet de budget par la Commission des Finances du 24 mars 2015, Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégués aux finances, demande au Conseil municipal de se prononcer sur le Budget primitif 2015, annexé à la présente, de la manière suivante :

1. - par chapitres pour ce qui concerne la section de fonctionnement
2. - pour ce qui concerne la section d'investissement par opérations en dépenses d'équipement, Opérations financières dépenses et recettes

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2015 : 11 217 617,89€ répartis de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 590 511,56€

<u>DEPENSES</u> :	VOTE : 8 557 770,56€	RAR 2014 : 32 741,00€
<u>RECETTES</u> :	VOTE : 8 558 836,00€	RAR 2014 : 0,00€
	REPORT R002 : 31 675,56€	

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 627 103,33€

<u>DEPENSES</u> :	VOTE : 1 929 190,56€	RAR 2014 : 365 921,00€
	REPORT D001 : 331 994,77€	
<u>RECETTES</u> :	VOTE : 2 420 816,33€	RAR 2014 : 206 290,00€

Interventions

Monsieur CHARRETTE relate que lors qu'une Commission qui s'est tenue en Décembre, il avait été présenté des priorités sur les budgets des chefs de service. Il remarque que pour certains services toutes les priorités ont été retenues.

Monsieur Marc JACQUET précise que pour certains services toutes les demandes se sont avérées nécessaires.

Par la suite, c'est déroulé un échange de questions/réponses sur différents chapitres ou opérations inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2015, tel qu'énoncé dans les tableaux présentés ci-dessous :

Chapitre	Libellé Chapitres Section de Fonctionnement	Pour	Contre	Abstentions
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	21	0	6
012	Charges de personnel et frais assimilés	21	0	6
014	Atténuation de produits	21	0	6
65	Autres charges de gestion courante	21	0	6
66	Charges financières	21	0	6
67	Charges exceptionnelles	21	0	6
022	Dépenses imprévues	21	0	6
023	Virement à la Section d'Investissement	21	0	6
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21	0	6

RECETTES				
013	Atténuation de charges	27	0	0
70	Produits des services du Domaine et Ventes diverses	27	0	0
73	Impôts et Taxes	27	0	0
74	Dotations, subventions de participations	27	0	0
75	Autres produits de gestion courante	27	0	0
77	Produits exceptionnels	27	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27	0	0

Section d'Investissement				
N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
10	Espaces verts et environnement	21	5	1
11	Autres bâtiments	21	5	1
13	Mission Locale	21	5	1
14	Centre Aragon	21	5	1
15	Cinéma Le Rio	21	5	1
16	Restaurant scolaire	21	5	1
17	Médiathèque	21	5	1
18	Police Municipale	21	5	1
30	Salles municipales	21	5	1
50	Pôle Associatif	21	5	1
60	Pôle Enfance	21	5	1
62	Secteur Jeunesse	21	5	1
74	Bâtiments scolaires	21	5	1
76	Hôtel de Ville	21	5	1
77	Centre technique municipal	21	5	1
79	Travaux de voirie	21	5	1
80	Opérations foncières	21	5	1
81	Bâtiments sportifs	21	5	1
Hors opérations	Opérations financières (réelles et ordre)			
	Dépenses	22	0	5
	Recettes	22	0	5

12. - DROITS DE PLACE : GRATUITE EXCEPTIONNELLE POUR CAUSE D'INTEMPERIES

Monsieur le Maire fait part que le tarif des droits de place est fixé annuellement lors de la séance du conseil municipal dans le dernier trimestre où sont portés au vote la majeure partie des tarifs communaux.

Lors du marché hebdomadaire du vendredi, les commerçants non sédentaires qui s'installent règlent à l'agent placier un droit de place lié à un métrage occupé. En raison d'intempéries plus ou moins fortes, certains vendredis sont peu fréquentés voire vides de tout acheteur.

En conséquence et à titre tout à fait exceptionnel et ponctuel, il est proposé que le Maire puisse décider de la gratuité suivant la météo du vendredi afin de pallier au manque à gagner des commerçants présents.

Interventions :

Monsieur DURIEUX fait remarquer que les intempéries et le peu de commerçants qui fréquentent le marché, la Place de la République est hebdomadairement nettoyée.

Monsieur le Maire informe que le marché de ST FLORENT est classé en 2^{ème} ou 3^{ème} position au niveau départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, par 24 voix pour et 3 abstentions, sur cette gratuité exceptionnelle.

13. - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la démolition de plusieurs logements de la Cité Bellevue, l'Office Public de l'Habitat du Cher a décidé de vendre les parcelles de terrains constructibles.

La Commune de SAINT FLORENT SUR CHER a été contactée pour connaître sa position sur ces ventes. Dans cette configuration, une parcelle cadastrée Section AN n° 26 d'une superficie de 491 m², sise 15, Route de Châtillon pourrait être intéressante car située à l'angle de la Place de Bellevue et le long de laquelle se trouve un arrêt de bus. Ce terrain pourrait permettre l'aménagement de l'entrée de ce quartier et la sécurisation de la partie réservée aux scolaires.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Cher réuni le 13 Février 2015 a entériné la proposition faite par la Commune à savoir la vente de cette parcelle à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette transaction

14. - TRANSFERT DE PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que le projet de démolition-reconstruction des 23 logements sociaux – Rue de Berry - présenté dans le permis de construire déposé par l'Office Public de l'Habitat du Cher a conduit à revoir l'implantation des bâtiments et de la voirie par rapport à l'existant. Ce qui implique des échanges de parcelles entre l'Office Public de l'habitat du Cher et la commune de SAINT FLORENT SUR CHER.

Après avoir procédé aux nouvelles délimitations, Monsieur BLANCHAIS, Géomètre a également retracé la future voirie du lotissement.

Il convient donc de déclasser l'ancienne voirie appartenant au domaine public communal desservant les immeubles HLM de la rue de Berry pour les transférer dans le domaine privé de la Commune, cadastrée désormais Section AI n° 611, 612, 613, et 614 d'une superficie totale de 3 566 m² afin de permettre leur échange avec l'Office Public de l'Habitat. Cette décision sera transmise au Service du Cadastre pour les formalités d'enregistrement. Par la suite, la nouvelle voirie privée devra être incorporée au domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette démarche de transfert de voie publique en parcelles privées de la Commune.

15.- ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER ET LA COMMUNE – RUE DE BERRY

Monsieur le Maire fait part que l'opération démolition –reconstruction des 23 logements sociaux par l'Office Public de l'Habitat du Cher a nécessité une nouvelle implantation des bâtiments et donc un tracé de voirie desservant les accès des habitations. Un document d'arpentage a été établi par Monsieur BLANCHAIS – Géomètre à MEHUN SUR YEVRE.

Ce document justifie l'obligation de procéder à un échange de parcelles de terrains entre l'Office Public de la l'Habitat et la Commune afin de déterminer la propriété respective de chacun.

Cette échange induit que :

- L'Office Public de l'Habitat du Cher doit céder les parcelles cadastrées Section AI n° 601 – 603 6 65 pour une superficie de 687 m²
- La Commune de SAINT FLORENT SUR CHER doit céder les parcelles cadastrées Section AI n° 607 – 609 – 610 - 611 – 612 – 613 – 614 pour une surface totale de 4 884 m².

Le Conseil d'Administration de l'Office a donné son accord pour cet échange à titre gratuit et sans soulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, cet échange de parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

16. - RETROCESSION DE PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIETE France LOIRE

Madame DEMAY, Adjoint délégué à l'urbanisme, expose que par courrier du 2 Décembre 2014, la Société France Loire – 33, rue du Faubourg de Bourgogne 450005 ORLEANS CEDEX, propriétaire d'immeubles Rue Cuvier à SAINT FLORENT SUR CHER a fait part de sa volonté de céder à la Commune une placette et des venelles desservant les maisons HLM cadastrées Section BP 384, ainsi qu'une autre venelle cadastrée Section BP n° 237 d'une superficie de 75 m².

Cette proposition a entraîné un rendez-vous sur place où il a été déterminé les travaux que la Société France Loire devait réaliser sur la placette avant toute rétrocession, à savoir : bordures de trottoirs, allées béton, zone de réfection des enrobés.

Les travaux ont été réceptionnés et Madame WIECEK – Géomètre à VIERZON a établi un procès verbal de délimitation définissant les parcelles à céder à la Commune : Section BP n° 386 pour 590 m², BP n° 390 pour 61 m², BP n° 395 pour 937 m². Ces parcelles seront par la suite transférées dans le domaine public communal.

Il a été convenu que cette transaction se faisait à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la rétrocession telle que détaillée et autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

17. - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION CENTRE POUR L'ORGANISATION DE L'EDITION 2015 DU FESTIVAL JEUNE PUBLIC « LA NOTE ET LES PLANCHES »

Monsieur LEMKHAYER, Adjoint délégué aux Affaires Culturelles informe que la Commune de Saint Florent sur Cher organise la deuxième édition du festival jeune public « La note et les planches » qui se déroulera du mercredi 29 octobre au dimanche 01^{er} novembre 2015.

Cet évènement représente un temps fort de la saison culturelle de la Commune et s'inscrit dans le cadre d'une politique de programmation et d'animation tournée vers la découverte active du spectacle vivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Centre, au titre du soutien aux manifestations artistiques.

18. – ANIMATEURS ALSH 2015

Madame BOUCHER, Adjoint délégué à la Petite Enfance, informe qu'en raison de l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les petites vacances (dont hiver, printemps, Toussaint) et pendant l'été 2015, le recrutement de personnels animateurs chargés de l'encadrement des enfants s'avère nécessaire.

Un contrat de travail sera établi par agent, précisant une rémunération à la vacation selon le barème suivant :

- Directeur avec BAFD ou équivalent	52,00 €
- Directeur stagiaire BAFD ou équivalent	51,00 €
- Directeur adjoint	47,00 €
- Responsable de groupe	42,50 €
- Animateur BAFA ou équivalent	39,00 €
- Animateur stagiaire BAFA	37,00 €
- Animateur non stagiaire BAFA	29,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 26 voix pour et 1 abstention, le Maire à signer les contrats de travail saisonniers avec les personnes recrutées.

19.-MOTION RELATIVE AU BUREAU DE POSTE DE ST-FLORENT-SUR-CHER

Exposé de Monsieur TABARD, Adjoint

Par courrier du 23 mars dernier, Monsieur THIVET, Directeur d'Etablissement de la Poste de Saint-Florent-sur-Cher, nous informe qu'à compter du 1^{er} juin 2015, les horaires d'ouverture du Bureau de Poste seraient les suivants :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Les mercredi et samedi : de 9 h à 12 h

Nous constatons une forte diminution au public de ces heures d'ouverture avec une demi-heure de moins les lundi, mardi, jeudi et vendredi et une fermeture à 17 h au lieu de 17 h 30 et fermeture le mercredi après-midi. La Municipalité florentaise déplore cette situation due, d'après la Poste à une baisse de fréquentation. Ce n'est pas ce que constatent les habitants de St-Florent qui attendent bien souvent de longues minutes avant d'être servis, faute de personnel.

Encore une fois, les usagers de la Poste font les frais d'une politique d'abandon de la notion de service public et de ces missions d'égalité pour tous.

En effet, depuis plusieurs années, de nombreux Bureaux de Poste du canton (Charost, Mareuil, Lunery) sont devenus de simples agences postales dont le coût financier est supporté en grande partie par les communes, la Poste se désengageant.

La fermeture à 17 h au lieu de 17 h 30 aura des conséquences néfastes pour les usagers de la Poste qui travaillent en dehors de St-Florent et qui ne pourront pas effectuer leurs opérations postales.

Quand on sait que la Poste réalise au niveau national un chiffre d'affaires et des bénéfices conséquents (631 millions d'euros en 2013), il est paradoxal de diminuer les coûts. Nous ne partageons pas ces choix destructeurs pour notre collectivité et les besoins de la population.

C'est pourquoi les membres du Conseil Municipal réunis ce 7 avril 2015 demande, par 24 voix pour et 3 abstentions, le maintien des horaires d'ouverture du Bureau de Poste de St-Florent-sur-Cher.

20.-MOTION : Nos écoles Pour une école de qualité.

Exposé de Madame BOUCHER, Adjoint aux Affaires scolaires

La fédération de parents d'élèves FCPE nous informe des actions qui seront menées cette semaine en raison de la première commission d'arbitrage qui se tiendra à l'Inspection académique ce vendredi 10 avril 2015.

Les établissements scolaires de Saint Florent sur Cher seront touchés : le nombre d'enfants à scolariser au niveau des maternelles diminue, il augmente au niveau de l'accueil en CP, l'augmentation réelle des CP en 2014 se répercute au niveau des CE1 à la rentrée 2015.

La fermeture d'une classe de maternelle se confirmera sans doute sur l'école Beauséjour.

Pas d'ouverture au niveau du groupe scolaire Dézelot 1 malgré l'augmentation importante des élèves, mais plus sans doute une mutualisation entre les deux groupes scolaires Dézelot 1-Dézelot 2.

La municipalité de Saint Florent sur Cher avec les parents d'élèves est mobilisée depuis mai 2014 pour l'ouverture d'une classe au groupe scolaire Dézelot 1.

Nous ne pouvons raisonner en termes de chiffres, de glissement, de mutualisation. Nous soutenons les actions des parents d'élèves et nous serons présents à leurs côtés pour une école de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette motion par 26 voix pour et 1 abstention.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 9 Avril 2015

La Secrétaire de séance,

A.M. DEBOIS